

le **KIT**
ressource
> **EUROPE**



vous trouverez :

- > des liens **utiles**
- > des fiches **conseils**
- > des **réponses**

Le lab est un organisme culturel régional au service des acteurs professionnels du spectacle vivant de Bourgogne-Franche-Comté. Depuis 1978, le lab met en place des outils et des actions innovantes en complémentarité des politiques culturelles.

Son projet a pour objectif de renforcer les acteurs dans leurs pratiques, favoriser la création et la diffusion des projets artistiques et promouvoir l'action collective.

L'équipe du lab met à disposition des acteurs sa compétence, ses savoir-faire et des méthodes dans l'accompagnement, la veille, la ressource et l'information et l'ingénierie de la coopération.

Ce **Kit ressource** a pour vocation de permettre aux acteurs culturels de Bourgogne-Franche-Comté de **se repérer** dans le fonctionnement des financements européens et leurs objectifs. Il doit également leur permettre de **s'orienter** vers des sources d'informations fiables et des modalités d'accompagnement adaptées à leurs projets. Tous les financements ou dispositifs ne sont pas décrits car il a été choisi de ne présenter que ceux qui sont **accessibles aux acteurs culturels de la région** de part leur périmètre géographique ou leur thématique possiblement reliées au domaine culturel.

Le lab est un organisme culturel régional au service des acteurs de Bourgogne-Franche-Comté et qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques de la culture depuis 1978. Son objet principal est de créer des outils et des actions au service des acteurs culturels.

Pour en savoir plus : <https://www.le-lab.info>

Merci aux services de la région Bourgogne-Franche-Comté qui ont éclairé la réalisation de ce Kit Ressource spécifiquement dédié aux acteurs culturels.

Pour toute demande d'informations concernant le kit ressource, vous pouvez contacter :

Benoît DELEPELAIRE

chargé de ressource et des pratiques professionnelles

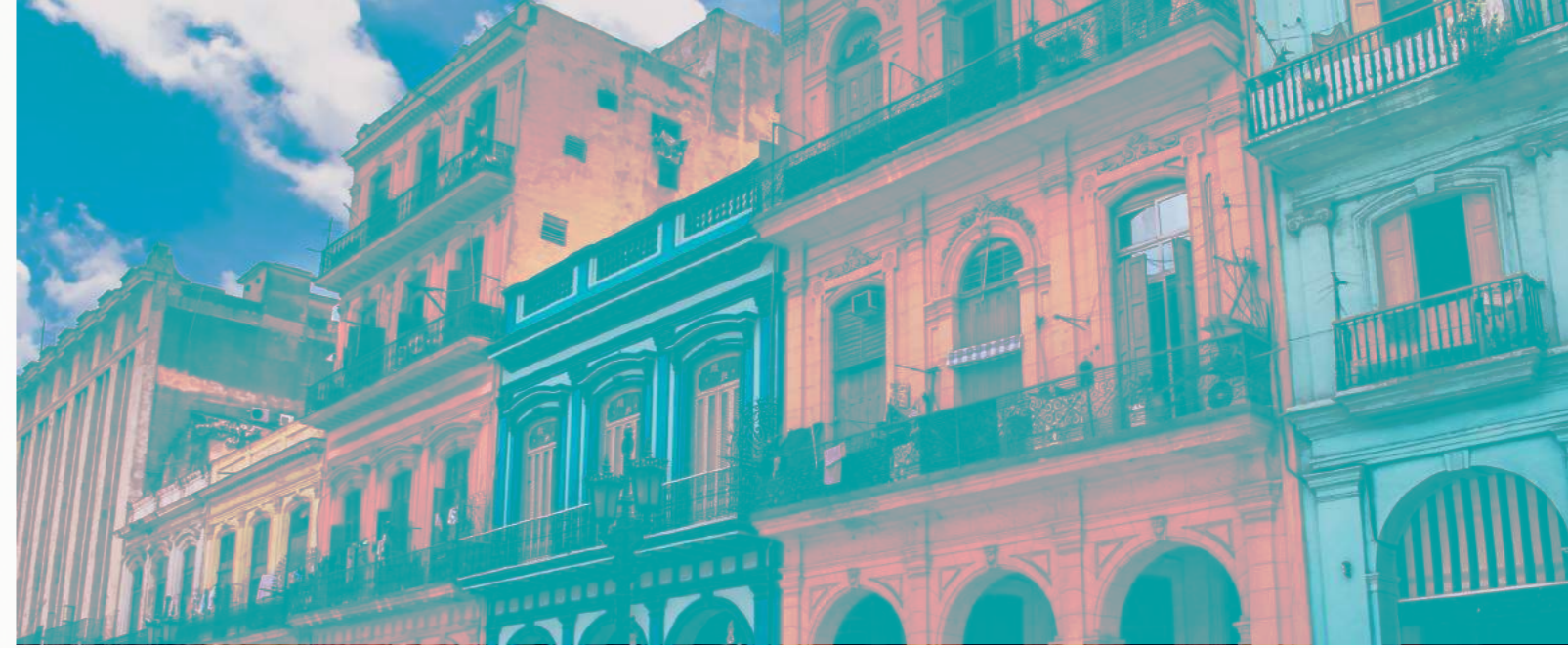
03.80.68.26.04

bdelepelaire@le-lab.info



Sommaire :

Qu'est-ce que l'Union Européenne	p2
Les dispositifs de subvention européens	p9
Les dispositifs de subvention européens programmes sectoriels	p18
Les fonds européens structurels et d'investissement en Bourgogne-Franche-Comté	p29
La démarche de projets européens	p36
Quelques exemples de projets européens	p43
Les centres de ressource et d'information	p46



Qu'est-ce que l'union européenne ?



L'Union européenne

Il s'agit d'un **partenariat économique et politique** entre **28 États** du continent européen. Ensemble, ils forment l'**Union européenne (UE)**, un espace de près de **492 millions d'habitants** et d'environ **4 280 000 km²**.

Ses objectifs

L'Union européenne a pour **principaux objectifs** :

- de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples
- de favoriser le développement durable fondé sur une croissance économique équilibrée, de garantir le plein-emploi et le progrès social, ainsi que la protection de l'environnement
- de lutter contre l'exclusion sociale et la discrimination
- d'encourager le progrès technologique et scientifique
- de promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres
- de respecter la richesse de sa diversité culturelle et linguistique

Elle est fondée sur les **valeurs** suivantes : la **dignité humaine**, la **liberté**, la **démocratie**, l'**égalité**, l'**état de droit**, les **droits de l'homme**.

Son fonctionnement

Le fonctionnement de l'Union européenne est régi par différents traités, ratifiés par l'ensemble des États membres. L'élaboration et l'adoption de la législation européenne s'effectue au sein de différentes institutions :

Le Conseil européen : il regroupe les vingt-huit chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne. Il décide des grandes orientations et priorités politiques de l'Union européenne.

NB : il ne doit pas être confondu avec le **Conseil de l'Europe**, qui n'est pas un organe de l'Union européenne mais une organisation internationale créée pour promouvoir la démocratie et protéger les droits de l'homme et l'état de droit en Europe. Cette organisation comprend 47 pays européens, dont les 28 États membres de l'UE. *

la Commission européenne : composée d'un commissaire européen par État membre, elle a l'initiative en matière législative. Elle propose les textes européens au Conseil de l'Union européenne et au Parlement européen. Elle gère également les politiques mises en œuvre, alloue les financements européens, veille au respect du droit européen, et elle représente l'UE dans le monde.

le Conseil de l'Union européenne : il réunit les ministres des gouvernements de chaque État membre. Le Conseil se décline en dix formations : chaque formation réunit les ministres traitant du même domaine (affaires économiques et financières,

environnement...). Il négocie et adopte la législation avec le Parlement européen, sur la base des propositions présentées par la Commission européenne. Il coordonne les politiques des pays membres.

le Parlement européen : élu au suffrage universel direct par les citoyens des pays membres, il est composé de 751 membres élus pour une durée de cinq ans.

Le Parlement européen adopte la législation conjointement avec le Conseil de l'Union européenne, sur la base des propositions de la Commission européenne.

Il établit le budget de l'UE en lien avec le Conseil de l'UE, et remplit également une fonction de surveillance et de contrôle sur les institutions européennes.

Son budget

Le budget de l'Union européenne est établi au sein d'un cadre financier pluriannuel d'une durée de sept ans.

L'actuel cadre financier couvre la période 2014 – 2020 et s'élève à 963,5 milliards d'euros.

Chaque année, les institutions élaborent et votent un budget annuel s'inscrivant dans ce cadre.

Près des trois quarts du budget européen sont consacrés à la politique agricole et à la politique de cohésion économique, sociale et territoriale.

Viennent ensuite les politiques dites sectorielles (éducation, recherche et innovation, transports, culture...).

Pour en savoir plus :

[Le budget de l'UE](#)

[Le Cadre Financier Pluriannuel 2014-2020](#)



Contexte et cadre d'intervention de l'Union européenne

Pour mieux coordonner son action et répondre aux enjeux auxquels elle fait face, l'Union européenne a adopté en 2010 une stratégie commune aux États membres de l'UE : la Stratégie Europe 2020. Cette stratégie a pour ambition de favoriser une croissance intelligente, durable et inclusive.

Cela se traduit par une réponse apportée à **cinq enjeux** :

la recherche et l'innovation

l'emploi

l'environnement et le changement climatique

l'inclusion sociale

l'éducation et l'enseignement supérieur

Les différents dispositifs de subvention européens s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie Europe 2020. De la même manière, les politiques des États membres participent à l'atteinte de ces objectifs.

Pour en savoir plus :

[Stratégie Europe 2020](#)

Le rôle de l'Union européenne dans la culture

Depuis quelques années, le secteur culturel est de plus en plus reconnu par les institutions européennes dans sa contribution au développement de l'UE.

Cette dernière s'emploie à protéger et à promouvoir le patrimoine culturel européen et à le rendre accessible à tous, tout en aidant les secteurs de la culture et de la création à jouer un rôle moteur dans la croissance et la création d'emplois.

L'Union européenne agit dans le domaine culturel selon le principe de subsidiarité : la compétence culturelle restant encore très largement une prérogative des États membres, elle n'intervient qu'en complément de ceux-ci. Avec l'objectif que cette intervention ait une valeur ajoutée.

Pour en savoir plus :

[La culture dans l'UE](#)

[Le rôle de la Commission européenne dans les secteurs de la culture et de la création](#)

Les dispositifs de subvention européens

L'Union européenne agit dans différents secteurs au travers de plusieurs dispositifs de soutien financiers. Parmi ceux-ci, ils en existent deux principaux :

· [Les Fonds européens structurels et d'investissement \(FESI\)](#)

[\[page...\]](#)

· [Les programmes européens sectoriels \[page...\]](#)

La principale différence entre les deux tient à leur mode de gestion : la gestion des premiers est décentralisée et a été confiée aux gouvernements, celle des seconds est effectuée directement par la Commission européenne et ses agences exécutives.

Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement

Cadre général des Fonds Européens Structurels et d'Investissement

L'Union européenne a confié aux États membres la gestion d'une partie des crédits relatifs à trois politiques :

· [la politique de cohésion économique, sociale et territoriale](#)

· [la politique de développement rural](#)

· [la politique des affaires maritimes et de la pêche](#)

Ces politiques se traduisent par cinq dispositifs de financement appelés les Fonds européens structurels et d'investissement ou FESI.

L'Union européenne établit le cadre général d'intervention des FESI. Puis chaque État membre négocie avec elle un accord de



partenariat qui définit le champ d'intervention de l'ensemble des FESI sur son territoire. En France, l'accord de partenariat a défini trois enjeux :

- [la compétitivité de l'économie et de l'emploi](#)
- [la transition énergétique et écologique et de la gestion durable des ressources](#)
- [l'égalité des territoires et des chances](#)

Enfin, il existe pour chaque FESI un document cadre appelé Programme Opérationnel (PO) : il précise les axes et les priorités d'intervention de chaque fonds, en s'inscrivant dans le cadre fixé par l'UE et dans l'Accord de partenariat.

Depuis la réforme territoriale de 2014, le gouvernement français a délégué la gestion de la majeure partie des FESI aux Conseils régionaux. Ce sont donc ces derniers les principaux interlocuteurs des porteurs de projets.

Pour en savoir plus :

[Les fonds européens en France](#)

[Accord de partenariat UE-France](#)

[Gestion des FESI en France](#)

[Fiche synthèse FESI](#)

Les différents fonds existants

Fonds européen de développement régional (FEDER)

Le fonds européen de développement régional (FEDER) s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer cette cohésion dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions. Dans le cadre de décisions prises à l'échelon régional, ces fonds peuvent être dotés d'une ligne culture plus ou moins thématisée.

En France, il intervient sur les **thématiques** suivantes :

- [investir dans la recherche, le développement technologique et l'innovation](#)
- [améliorer la compétitivité des PME](#)
- [favoriser le développement des technologies de l'information et de la communication](#)
- [soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.](#)

Cela représente 9,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020. En métropole, chaque Conseil régional est l'autorité de gestion du FEDER et a mis en place son propre Programme Opérationnel.

Pour en savoir plus :

[Présentation du FEDER](#)

[Fiche synthèse FEDER](#)

Fonds social européen (FSE)

Autre instrument de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, le fonds social européen (FSE) a pour objectifs d'aider les personnes à trouver des emplois de meilleure qualité et d'offrir des perspectives professionnelles plus équitables à tous les citoyens de l'Union européenne.

En France, il intervient sur les **thématiques** suivantes :

- [améliorer les possibilités d'emploi](#)
- [renforcer l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté](#)
- [promouvoir l'éducation, l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie](#)

Cela représente 6,03 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

À la différence du FEDER et du FEADER, la gestion du FSE n'a été que partiellement décentralisée auprès des Conseils régionaux. Ces derniers gèrent 35 % de l'enveloppe globale, dans les domaines de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation. L'État a la charge des 65 % restants, et agit sur les enjeux de lutte contre la pauvreté et de l'accès à l'emploi.

Pour en savoir plus :

[Présentation du FSE](#)

[Fiche synthèse FSE](#)

Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) intervient dans le cadre de la politique de développement rural. Il cherche à contribuer au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant. Dans le cadre de décisions prises à l'échelon régional, ces

fonds peuvent être dotés d'une ligne culture plus ou moins thématique et liées à la vie dans les milieux ruraux.

En France, il intervient sur les **thématiques** suivantes :

· **l'installation** des jeunes agriculteurs

· les **paiements** en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à contraintes spécifiques

· les **mesures** agro-environnementales et climatiques, le **soutien** à l'agriculture biologique et les **paiements** au titre de Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau

· les **investissements** dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier.

Cela représente 11,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Pour en savoir plus :

[Présentation du FEADER](#)

[Fiche synthèse FEADER](#)

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) intervient dans le cadre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée. Ce fonds ne concerne pas la Bourgogne-Franche-Comté.

Pour en savoir plus :

[Présentation du FEAMP](#)

[Fiche synthèse FEAMP](#)

Fonds de cohésion

Le Fonds de cohésion a pour objectif de **soutenir les régions les plus pauvres de l'UE** dans le but de **promouvoir la croissance, l'emploi et le développement durable** et de **minimiser les disparités entre les régions de l'Union européenne**.

La France n'en est pas bénéficiaire.

Pour en savoir plus :

[Présentation du Fonds de cohésion](#)

Les particularités du **FEDER** et du **FSE**

Outre les actions décrites précédemment, le FEDER et le FSE disposent chacun de spécificités qui leur permettent d'élargir leurs champs d'intervention.

Le FEDER

/ La dimension interrégionale

Cette dimension se manifeste de deux manières.

La première pourrait être qualifiée de **dimension à petite échelle**.

Chaque région française dispose de son propre programme opérationnel (PO) qui intervient sur l'ensemble de son territoire. Certaines d'entre elles disposent d'un axe interrégional au sein de leur PO, qui couvre une partie des départements limitrophes.

C'est le cas de :

- l'axe **Massif du Jura** dans la cadre du PO **Franche-Comté**
- l'axe **Massif des Vosges** dans le cadre du PO **Lorraine**
- l'axe **Bassin de la Seine** dans le cadre du PO **Ile-de-France**
- l'axe **Bassin de la Garonne** dans le cadre du PO **Midi-Pyrénées**

Des actions et des réalisations peuvent donc avoir lieu dans la région concernée mais aussi dans ses territoires limitrophes. L'autorité de gestion est cependant unique et est assurée par le Conseil régional en charge du PO.

La seconde dimension est à plus **grande échelle**.

Il existe en France **six programmes** opérationnels interrégionaux (POI) qui couvrent de larges espaces (massifs montagneux, bassins fluviaux) et concernent plusieurs régions.



Il s'agit des POI :

- **Massif des Alpes**
- **Massif Central**
- **Pyrénées**
- **Loire**
- **Rhône-Saône**

À l'exception du POI Massif Central où un Groupement d'Intérêt Public a été créé pour en assurer la mise en œuvre, la gestion des autres POI a été confiée à l'un des Conseils régionaux concernés.

Pour en savoir plus :

[Cartographie des espaces interrégionaux](#)

[Fiche synthèse les espaces interrégionaux en France](#)

/La Coopération territoriale européenne (CTE)

Outre l'investissement pour la croissance et l'emploi, la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE cherche à **favoriser la coopération territoriale européenne**. Il s'agit de soutenir la cohésion au sein de l'Union grâce à la coopération entre deux ou plusieurs pays, qu'ils soient membres de l'UE ou pays tiers.

Connue également sous le nom d'INTERREG, la coopération territoriale européenne se décline sous **3 formes** :

- **la coopération transfrontalière, qui associe des acteurs issus**



de pays aux frontières communes

· la **coopération transnationale**, qui favorise des projets réalisés à l'échelle de grands espaces européens

· la **coopération interrégionale**, qui vise à favoriser la mise en réseau, les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre différents pays européens

La France est concernée par ces trois niveaux de coopération. Elle en dispose d'un quatrième, grâce aux départements et territoires d'outre-mer, ce qui lui permet d'étendre la coopération à d'autres continents.

Pour en savoir plus :

[Présentation de la coopération territoriale européenne](#)

[Infographie de la coopération territoriale européenne](#)

[Carte interactive des types de coopérations possibles](#)

Le FSE

/L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)

L'Union européenne a adopté en 2013 un dispositif appelé la Garantie européenne pour la jeunesse : il s'agit d'un plan d'action en faveur des jeunes, visant à leur proposer des solutions dans les quatre mois suivant leur sortie du système éducatif ou la perte de leur emploi.

Ce plan d'action se traduit notamment par la mise en place de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ). Instrument financier de la Garantie, l'IEJ cible tous les jeunes âgés de

moins de 26 ans sans emploi, ne suivant ni études ni formation, et qui sont inactifs ou chômeurs. Adossée au FSE, l'IEJ vient en complément des actions menées par ce dernier.

En France, treize régions sont éligibles à l'IEJ (selon le découpage régional antérieur à la réforme territoriale de 2015), ainsi que trois départements.

Pour en savoir plus :

[Présentation de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes](#)

[Présentation de la Garantie européenne pour la jeunesse](#)

Les dispositifs de subvention européens

Les programmes sectoriels

Cadre général des Programmes sectoriels

En règle générale, pour bénéficier d'un financement européen, il faut s'inscrire dans un partenariat constitué d'acteurs provenant de plusieurs pays.

Il n'existe qu'un seul programme véritablement, dédié à la culture : Europe Creative. En revanche, tous les autres programmes sont susceptibles d'accueillir des acteurs culturels dans des coopérations internationales, mais la dimension artistique ou culturelle ne sera pas nécessairement l'axe principal du projet. C'est pourquoi nous avons choisi de vous présenter plusieurs programmes qui peuvent accueillir des partenaires artistiques et culturels.

Les différents programmes sectoriels existants :

/Europe Créative

Europe Créative est le programme-cadre de l'Union Européenne dédié aux secteurs culturels et créatifs.

Il poursuit plusieurs objectifs :

- **Soutenir** la capacité des secteurs culturels et créatifs à opérer à l'échelle transnationale et internationale
- **Favoriser** la circulation des œuvres et la mobilité des acteurs culturels et créatifs, en particulier les artistes
- **Atteindre** des publics nouveaux et élargis en améliorant

l'accès aux œuvres dans l'Union et au-delà

· **Renforcer** la capacité financière des PME et des microentreprises dans les secteurs culturels et créatifs de manière pérenne

· **Favoriser** l'innovation, la créativité et la mise en place de nouveaux modèles économiques et de gestion

Il comprend 3 volets :

· « Culture » : ce volet vise à renforcer les secteurs de la culture et de la création (hors cinéma et audiovisuel) en soutenant des projets de coopération, des réseaux, le développement de plateformes et des projets de traduction littéraire européenne

· « MEDIA » : ce volet concerne spécifiquement l'industrie du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo. Il soutient les projets favorisant la production, la distribution et la promotion des œuvres audiovisuelles. Il soutient également le développement de projets de jeux vidéo, ainsi que les actions de formation professionnelle

· « Instrument financier transversal » : ce volet cherche à soutenir l'entrepreneuriat, la coopération politique transnationale et les actions trans-sectorielles innovantes

Doté d'un budget de 1,4 milliard d'euros, Europe Créative est ouvert largement à l'ensemble des acteurs, publics ou privés, à but lucratif ou non, des secteurs culturels et créatifs pris dans leur sens large (spectacle vivant, arts visuels, mode, design,





architecture, patrimoine, jeux vidéo, livre...).

Pour en savoir plus :

[Présentation du programme Europe Créative - France](#)

[Présentation du programme Europe Créative – Site de la Commission européenne](#)

/Erasmus +

Le programme **Erasmus +** concerne les projets en matière d'éducation, de formation, de jeunesse et de sport.

Il poursuit plusieurs objectifs :

· Donner aux étudiants, aux stagiaires, au personnel et d'une manière générale aux jeunes de moins de 30 ans avec ou sans diplôme, la possibilité de séjourner à l'étranger

· Renforcer leurs compétences et accroître leur employabilité

· Aider les organisations à travailler dans le cadre de partenariats internationaux et à partager les pratiques innovantes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse

Il comprend 3 volets :

· « Education et formation » : ce volet vise à améliorer le niveau des compétences clés des Européens ; à favoriser la qualité, l'innovation et l'internationalisation dans l'éduca-

tion et la formation ; à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie

· « Jeunesse » : ce volet est dédié au développement des activités d'éducation non formelle et informelles. Il cherche notamment à améliorer le niveau des compétences clés des jeunes, à favoriser leur mobilité, à améliorer la qualité de l'emploi, à promouvoir la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe, à soutenir la coopération entre les organisations de jeunesse, à nourrir les politiques en faveur de la jeunesse

· « Sport » : ce volet a pour objectifs de promouvoir l'intégrité du sport, d'améliorer la gouvernance et de promouvoir la double carrière des athlètes, d'encourager les activités de volontariat, la tolérance et l'inclusion sociale. Programme Jean Monnet

Les volets « Éducation et formation » et « Jeunesse » se déclinent en 3 types d'actions, dites « actions clés » :

· Action clé 1 : mobilité à des fins d'apprentissage

· Action clé 2 : coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques

· Action clé 3 : soutien aux réformes politiques

Le volet « Éducation et formation » comprend également un programme appelé « Action Jean Monnet » : il a pour but de promouvoir l'excellence en matière d'enseignement et de recherche dans le domaine des études européennes au niveau mondial. Il vise également à promouvoir le dialogue entre le monde universitaire et les décideurs politiques.

Le volet « Sport » se décline en deux types d'actions :

· Manifestations européennes sportives à but non lucratif

· Partenariats collaboratifs

Doté d'un budget global de 14,7 milliards d'euros, Erasmus + est ouvert à différents types d'acteurs : organisations publiques ou privées actives dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle ou de l'apprentissage tout au long

de la vie, autorités publiques, ONG, entreprises sociales, groupes de jeunes, organisations à but non lucratif. Ces différents types d'acteurs ne sont pas forcément éligibles à tous les volets d'Erasmus +, il est donc nécessaire de se renseigner en amont avant de candidater.

Pour en savoir plus :

[Présentation du programme Erasmus +](#)

[Site de l'Agence Erasmus + France](#)

/Europe pour les citoyens

« **Europe pour les citoyens** » est le programme sectoriel qui cherche à aider les citoyens à mieux comprendre l'Union européenne, à promouvoir la citoyenneté européenne, et à sensibiliser au travail de mémoire.

Il poursuit plusieurs objectifs :

- **Contribuer** à faire comprendre l'UE, son histoire et sa diversité
- **Promouvoir** la citoyenneté européenne et améliorer les conditions de la participation civique et démocratique au niveau de l'UE
- **Sensibiliser** au travail de mémoire, à l'histoire et aux valeurs communes

Il comprend 3 volets :

- « **Travail de mémoire européen** » : il s'agit de sensibiliser au travail de mémoire, à l'histoire et aux valeurs communes ainsi qu'aux objectifs de l'Union européenne
- « **Engagement démocratique et participation civique** » : le volet vise à encourager la participation démocratique et civique des citoyens au niveau de l'UE. Cela se traduit par un soutien aux jumelages de villes, aux réseaux de villes, et aux projets de la société civile
- « **Subventions de fonctionnement** » : ce volet soutient les actions qui visent à valoriser le programme Europe pour les citoyens.



Doté d'un budget de 185 millions d'euros, il s'adresse aux organismes publics et aux organisations à but non lucratif dotés de la personnalité juridique.

Pour en savoir plus :

[Présentation du programme Europe pour les Citoyens](#)

/Horizon 2020

Horizon 2020 2020 est le programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne pour la période 2014-2020. Il poursuit plusieurs objectifs :

- **renforcer la position de l'Union européenne dans le monde dans les domaines de la recherche, de l'innovation et des technologies**
- **assurer la compétitivité de l'Union européenne et renforcer son attractivité**
- **prendre en compte les préoccupations des citoyens et apporter des éléments de réponse aux défis de société (santé, environnement, énergies propres...)**

Le programme est divisé en trois volets :

- « **Excellence scientifique** » : ce volet a pour objectifs de soutenir les chercheurs dans leurs travaux, de favoriser les technologies du futur, de favoriser la formation professionnelle des chercheurs, de doter l'UE d'infrastructures de recherche d'envergure mondiale
- « **Primauté industrielle** » : ce volet cherche à favoriser la recherche et l'innovation dans des domaines technologiques

clés, mettre en place des instruments financiers en soutien aux investissements privés en recherche et innovation, soutenir l'innovation dans les PME

- « Défis sociétaux » : ce volet vise à favoriser les projets interdisciplinaires pour répondre aux grands défis (santé, agriculture durable, climat, transports, énergies propres, innovation sociale, patrimoine culturel...) auxquels l'Europe est confrontée

À ces trois volets s'ajoutent quatre volets transversaux.

Doté d'un budget de 79 milliards d'euros, Horizon 2020 s'adresse aux acteurs de la recherche et de l'innovation (organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, entreprises...).

Pour en savoir plus :

[Présentation du programme Horizon 2020](#)

/LIFE

LIFE est le programme pour l'action en faveur de l'environnement et du climat : il cofinance des projets présentant une valeur ajoutée européenne.

Il poursuit plusieurs objectifs :

· **Contribuer** à une économie efficace dans l'utilisation des ressources, bas carbone et résiliente au changement clima-

tique

· **Protéger** et améliorer la qualité de l'Environnement, maintenir et accroître la biodiversité des écosystèmes

· **Améliorer** le développement et le déploiement de la politique et de la réglementation de l'Union en matière d'Environnement et de Climat

· **Mieux intégrer** les objectifs environnementaux aux autres politiques de l'Union ;

· **Améliorer** la gouvernance en matière d'environnement et de climat à tous les niveaux

· **Mettre en œuvre** 7e Programme d'Action pour l'Environnement (PAE).

Ses différents volets :

· Sous-programme « Environnement » (75% du budget) : environnement et utilisation efficace des ressources, nature et biodiversité, gouvernance et information en matière d'environnement ;

· Sous-programme « Action pour le climat » (25% du budget) : adaptation au changement climatique, atténuation du changement climatique, gouvernance et information en matière de climat.

Doté d'un budget de 3,4 milliards d'euros, le programme est ouvert aux petites et moyennes entreprises, aux organisations non-gouvernementales et aux administrations publiques établies dans l'UE.

Pour en savoir plus :

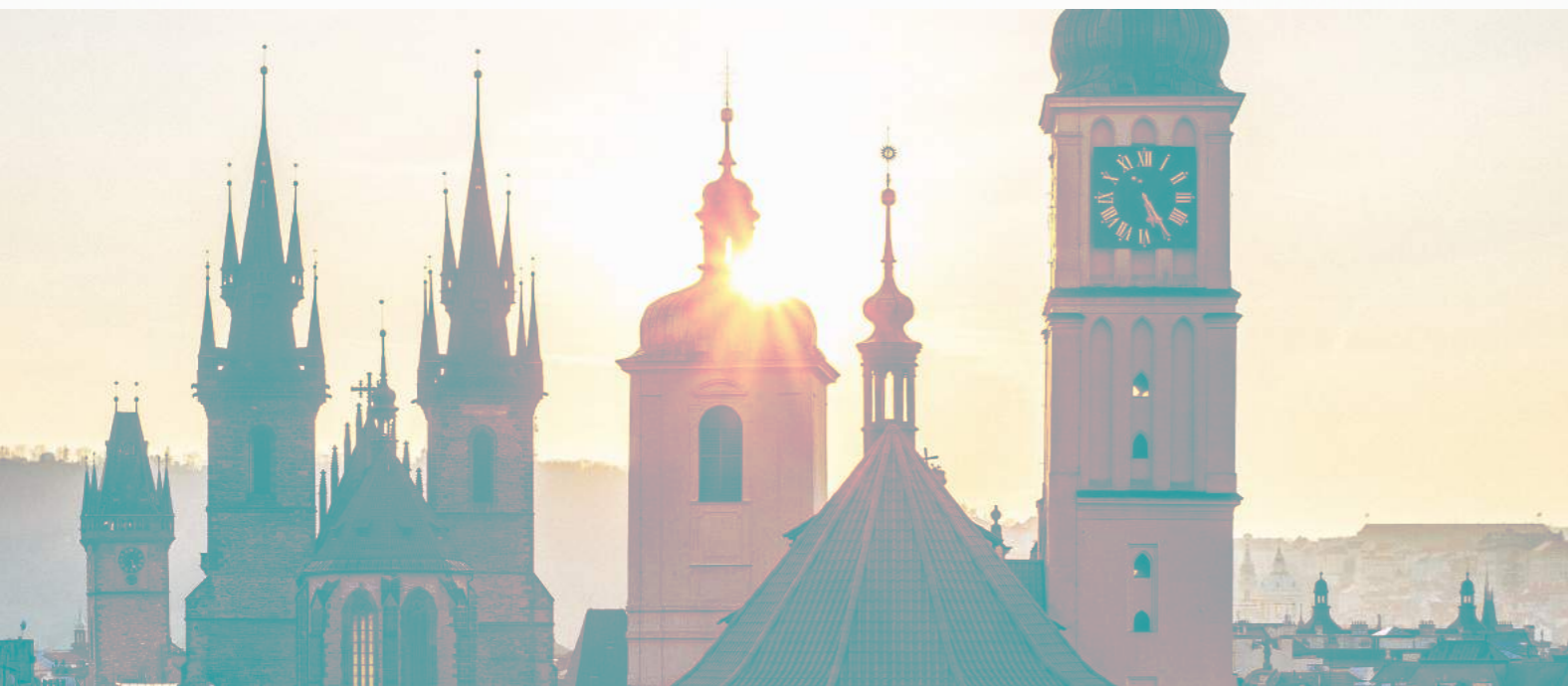
[Présentation du programme LIFE](#)

/EaSI

La Commission européenne soutient les projets dans le domaine de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion par l'intermédiaire du programme EaSI.

Ses objectifs :

· **Renforcer** la coordination de l'action en matière d'emploi, d'affaires sociales et d'inclusion ;



- **Soutenir** le développement des systèmes de protection sociale et de politiques du marché du travail ;

- **Moderniser** la législation européenne ;

- **Promouvoir** la mobilité géographique sur le marché du travail européen ;

- **Améliorer** la disponibilité et l'accessibilité à la micro finance, notamment pour les entreprises sociales.

Ses différents volets :

- **PROGRESS (61% du budget)** : améliorer les politiques en matière d'emploi, de conditions de travail, de protection sociale, d'inclusion sociale et de prévention de la pauvreté ;

- **EURES (18%)** : mobilité de l'emploi dans l'UE, informations, conseils et recrutement, placement des travailleurs et circulation des travailleurs ;

- **Micro financement** et entrepreneuriat social (21%) : soutenir le développement des entreprises sociales, en particulier en leur facilitant l'accès au financement.

Son budget global s'élève à 920 millions d'euros.

Les bénéficiaires éligibles ne sont pas les mêmes suivant le volet visé :

- **PROGRESS** : acteurs publics ou privés ;

- **EURES** : autorités nationales, régionales et locales, services pour l'emploi, partenaires sociaux

- **Micro financement** : intermédiaires financiers (publics ou privés).

Pour en savoir plus :

[Présentation du programme EaSI](#)

/COSME

Le programme **COSME** est le programme européen dédié à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et PME européennes.



Ses objectifs :

- **Accès au financement** pour les Petites et Moyennes Entreprises(PME)

- **Soutien aux PME** pour accéder aux marchés intra et extra UE

- **Amélioration des conditions** cadre pour la compétitivité

- **Promotion** de la culture entrepreneuriale.

Doté d'un budget de 2,3 milliards d'euros, il est ouvert aux entreprises, petites et moyennes entreprises, organisations de soutien aux entreprises, administrations régionales et nationales, intermédiaires financiers.

Pour en savoir plus :

[Présentation du programme COSME](#)

/MIE - Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe

Le Mécanisme pour l'interconnexion (MIE) soutient le développement des réseaux transeuropéens de transport. Le MIE contribue à développer des infrastructures et des services via des subventions, des marchés et des instruments financiers.

Pour en savoir plus :

[Présentation du programme MIE - Mécanisme pour l'Interconnexion](#)



en Europe

Région d'un État membre de l'Union européenne, la Bourgogne-Franche-Comté bénéficie de l'accès aux dispositifs financiers européens. Cette fiche présente les possibilités existantes pour les porteurs de projets en région.

Les programmes sectoriels en Bourgogne-Franche-Comté

Les programmes sectoriels ont vocation à s'adresser à tous les États membres de l'UE, sans critères de distinction

Les fonds européens structurels et d'investissement en Bourgogne-Franche-Comté

régionaux ou locaux. Il n'y a donc pas de spécificités propres à la Bourgogne-Franche-Comté pour ces programmes. Vous pouvez vous reporter à la Fiche « Les Programmes sectoriels européens » pour plus d'informations. [page...]

Les Fonds structurels et d'investissement (FESI) en Bourgogne-Franche-Comté

A travers les fonds structurels et d'investissement, le Conseil régional s'est fixé des objectifs dans le domaine de l'emploi, de la recherche, du développement, de l'environnement, de l'éducation, et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Il dispose pour cela d'un budget de 1,4 milliard d'euros.

Les Programmes Opérationnels (PO) de chaque fonds ayant été mis en place en 2014, soit deux ans avant la fusion des régions, la Bourgogne-Franche-Comté comporte deux PO par fonds structurel et d'investissement : un pour la Bourgogne, un pour la Franche-Comté.

Pour en savoir plus :

[Présentation du rôle du Conseil régional dans la gestion des FESI](#)

[Infographie de la période de programmation 2014-2020 en Bourgogne-Franche-Comté](#)

/Fonds européen de développement régional (FEDER)

En Bourgogne, le PO FEDER poursuit trois principaux objectifs :

· **Soutenir** la recherche et l'innovation pour favoriser la croissance et les PME

· **Favoriser** le développement des technologies de l'information et de la communication

· **Permettre** la protection en faveur de l'environnement (tran-

sition énergétique, préservation de la biodiversité, développement urbain durable)

En Franche-Comté, le PO FEDER poursuit **quatre principaux objectifs** :

· **Soutenir** la recherche et l'innovation pour favoriser la croissance et les PME

· **Favoriser** le développement des technologies de l'information et de la communication

· **Assurer** un développement urbain durable

· **Promouvoir** un développement touristique durable du Massif du Jura

Pour en savoir plus :

[Présentation du PO FEDER Bourgogne](#)

[Présentation du PO FEDER Franche-Comté](#)

/Fonds social européen (FSE)

En Bourgogne, le FSE soutient des projets liés à la sécurisation des parcours grâce à des actions de formations et de qualification, à l'apprentissage et à la formation professionnelle.

En Franche-Comté, le FSE soutient des projets liés à l'accompagnement des demandeurs d'emploi, à l'apprentissage et à la formation professionnelle.

Le Conseil régional n'étant gestionnaire que d'une partie du FSE (35 % de l'enveloppe financière), le reste du FSE est mis en œuvre en Bourgogne-Franche-Comté par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte).

Pour en savoir plus :

[Présentation du PO FSE Bourgogne](#)

[Présentation du PO FSE Franche-Comté](#)

[Présentation du volet régional du PO national du FSE](#)

/Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

En Bourgogne, le PO FEADER poursuit trois objectifs :

· **Favoriser** l'attractivité du monde rural par l'emploi et le résidentiel

· **Encourager** la performance économique par le biais de la performance environnementale et technologique

· **Encourager** la mise en œuvre d'actions en faveur de la protection de l'environnement

En Franche-Comté, le PO FEADER porte son action sur des domaines ciblés du développement durable (économique, environnemental et social) des secteurs agricole, agroalimentaire, forestier et développement local.

Pour en savoir plus :

[Présentation du PO FEADER Bourgogne](#)

[Présentation du PO FEADER Franche-Comté](#)

/La dimension interrégionale des Programmes Opérationnels

Certaines régions disposent d'un axe interrégional au sein de leur PO : outre leur territoire propre, le PO couvre également une partie des départements limitrophes à la région. Le PO Franche-Comté en fait partie puisqu'il comprend l'axe



interrégional Massif du Jura.

La Bourgogne-Franche-Comté dans son ensemble est concernée par des axes interrégionaux issus de PO d'autres régions.

C'est le cas de :

- L'axe Massif des Vosges dans le cadre du PO Lorraine
- L'axe Bassin de la Seine dans le cadre du PO Ile-de-France

Il existe également des programmes opérationnels interrégionaux (POI) qui couvrent de larges espaces (massifs montagneux, bassins fluviaux) et concernent plusieurs régions.

La Bourgogne-Franche-Comté est partie prenante de trois d'entre eux :

- Le POI Massif central
- Le POI Bassin de la Loire
- Le POI Rhône-Saône

Pour en savoir plus :

- [Présentation de l'axe interrégional Massif des Vosges](#)
- [Présentation de l'axe interrégional Bassin de la Seine](#)
- [Présentation du POI Massif Central](#)
- [Présentation du POI Bassin de la Loire](#)

Présentation du POI Rhône-Saône

/Programmes de coopération territoriale européenne

La politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE cherche à favoriser la coopération territoriale européenne. A travers le FEDER, il s'agit de soutenir la cohésion au sein de l'Union grâce à la coopération entre deux ou plusieurs pays, qu'ils soient membres de l'UE ou pays tiers. Cette coopération est également connue sous le nom d'INTERREG.

La Bourgogne-Franche-Comté est concernée par quatre programmes INTERREG qui s'inscrivent dans les trois niveaux de coopération territoriale possibles :

- INTERREG France – Suisse, programme de coopération transfrontalière
- INTERREG Espace Alpin, programme de coopération transnationale
- INTERREG Europe du Nord-Ouest, programme de coopération transnationale
- INTERREG Europe, programme de coopération interrégionale

Pour en savoir plus :

- [Présentation d'INTERREG France – Suisse](#)
- [Présentation d'INTERREG Espace Alpin](#)
- [Présentation d'INTERREG Europe du Nord-Ouest](#)
- [Présentation d'INTERREG Europe](#)

La gestion des dispositifs européens en Bourgogne-Franche-Comté

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté est autorité de gestion des programmes opérationnels FEDER et FEADER, et des programmes de coopération INTERREG. Il est gestionnaire d'une partie du FSE au titre de ses compétences obligatoires sur la formation professionnelle, l'apprentissage et l'orientation ; l'État étant autorité de gestion du programme opérationnel national, notamment du volet « Emploi et inclusion ».

Au sein du Conseil régional, c'est la Direction Europe et Rayonnement International qui a en charge spécifiquement les dispositifs financiers européens.

Elle est constituée d'une soixante de personnes, réparties entre six services :

- Le service programme opérationnel FEDER/FSE Bourgogne
- Le service programme opérationnel FEDER/FSE Franche-Comté et Massif du Jura
- Le service programmes de développement rural (FEADER Bourgogne et Franche-Comté)
- Le service INTERREG France – Suisse
- Le service appui transversal fonds structurels et d'investissement
- Le service affaires européennes et rayonnement international

Au sein de la Direction Europe et Rayonnement International est également intégré depuis 2017 le Bureau Bourgogne-Franche-Comté Europe, anciennement sous forme associative.

Ce dernier est le représentant de la Région à Bruxelles auprès des institutions européennes.

En charge des questions relatives aux programmes européens sectoriels, il remplit également des missions d'information, de conseil et d'accompagnement auprès des candidats à ces dispositifs.

Pour en savoir plus :

[Contacts des différents services de la Direction Europe et rayonnement International](#)

[Présentation et contacts du Bureau Bourgogne-Franche-Comté Europe](#)



La démarche de projets européens

Il est important de comprendre que le financement européen n'est pas une subvention au sens où il est pratiqué habituellement en France. Pour déposer un projet, il s'agit de répondre à un appel à participation dans un cadre précis et qui s'inscrit dans un ou plusieurs objectifs défendus par l'Europe. Il est rare qu'un projet culturel soit conçu de cette manière dès son origine, il faut parfois savoir l'adapter aux cadres dans la mesure où cela ne nuit pas à l'intention originale.

Il faut également savoir que le FEDER, le FEADER ou le FSE peuvent vous permettre de financer des projets à dimension locale portés par un seul acteur ; tous les autres financements et notamment les programmes et les fonds interrégionaux visent à améliorer la cohésion générale et le développement de l'Europe sur différents plans, ce qui signifie qu'une dimension coopérative est omniprésente. Il est donc nécessaire de travailler avec d'autres acteurs, dans d'autres secteurs géographiques et/ou d'autres secteurs d'activité. Il faut pouvoir se déplacer, maîtriser un minimum d'anglais,...

Quelques points à ne pas négliger sur la question administrative et financière :

La subvention européenne est basée sur le principe de remboursement sur justification de dépenses : cela signifie qu'il faut s'organiser préalablement en conséquence (traçabilité des dépenses, justificatifs, budget analytique,...). Si vous connaissez une structure ayant déjà pratiqué, n'hésitez pas à la solliciter pour prendre des conseils avant de vous lancer. Il arrive que des tranches de fonds européens soient versées avec un délai de six à douze mois, il est nécessaire de l'anticiper dès le montage du projet afin de ne pas mettre votre

organisation en péril pour un retard de trésorerie. Pensez à vous renseigner sur les modalités de traitement et de contrôle de votre dossier, et pour cela entrez en contact avec les services qui instruisent votre dossier et qui vous donneront de précieux conseils.

Quelques points à ne pas négliger sur votre projet :

Prévoir un calendrier large est un choix à privilégier : Il faut savoir qu'un projet européen commence un an avant le début des actions (le temps de concevoir le projet, de trouver les partenaires, d'élaborer les différents éléments du dossier, déposer la demande,). La finalisation du dossier administratif peut se prolonger six mois à une année après la dernière action (pour l'envoi des justificatifs et la rédaction des bilans).

Il est très utile d'avoir une personne dédiée à la réalisation du projet et qui maîtrise l'ensemble de ses dimensions. Conduire un projet avec ce type de financement implique un véritable temps de suivi. Cela vous permettra aussi de gagner du temps de traitement administratif et d'atteindre vos objectifs. Dans certains programmes, le salaire dédié peut être partiellement pris en charge.

Vous êtes un porteur de projet culturel, toutefois, votre projet a bien souvent d'autres dimensions (innovation, sociale technique, éducative,...) et des partenaires dans différents domaines. Ce sont autant de pistes thématiques à explorer pour déposer une demande de financement.

La démarche de projet européen nécessite

Financement européen n'est pas une subvention : c'est un

remboursement sur dépenses éligibles. Dépenses font l'objet d'un vrai contrôle : nécessité d'une organisation administrative et comptable rigoureuse.

Le Bureau Bourgogne-Franche-Comté Europe a établi un petit guide qui résume la démarche de projet européen et la préparation de la candidature :

| [Conseils pour le montage de projets](#) (pages 63 à 66)

Conseils et accompagnement

Il existe plusieurs structures et organismes qui peuvent orienter et aider les porteurs de projets dans leurs démarches de préparation et de conduite de projets.

/Informations et conseils : les interlocuteurs

Pour chaque fonds et programme européen, il existe une équipe dédiée pour recevoir, orienter et guider les porteurs de projets potentiels.

Les Fonds européens structurels et d'investissement

En France depuis la réforme territoriale de 2014-2015, ce sont les Conseils régionaux qui sont les gestionnaires de la majorité des fonds structurels et d'investissement.

En Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil régional est l'in-

terlocuteur privilégié pour recevoir et conseiller les potentiels candidats. Au sein de la Direction Europe et Rayonnement International, il existe cinq Services dédiés aux FESI : l'un est transversal et constitue la porte d'entrée des potentiels candidats, les quatre autres sont spécialisés sur un fonds et un territoire (FEDER/FSE, FEADER ; Bourgogne et Franche-Comté).

Les programmes sectoriels

La gestion des programmes étant centralisée auprès de la Commission européenne, ce sont ses services internes et les agences exécutives qui sont les premières sources et lieux d'informations pour tout acteur intéressé pour déposer un projet. La Commission européenne a cependant mis en place dans chaque Etat membre des Points de Contacts Nationaux (PCN) : il s'agit d'institutions ou d'organismes qui sont les relais des programmes auprès de la population de chaque Etat membre. En Bourgogne-Franche-Comté, au sein du Conseil régional, le Bureau Bourgogne-Franche-Comté Europe est l'interlocuteur privilégié pour informer et conseiller les potentiels candidats à ces dispositifs. Au besoin, il peut les orienter auprès des Points de Contacts Nationaux, selon le programme sectoriel qui est visé.

/Accompagnement à la préparation et au montage de projets européens

Il existe plusieurs organismes en France qui accompagnent les porteurs dans la préparation, le montage et le dépôt de dossier auprès des dispositifs européens. Nous ne citerons ici que ceux qui sont les plus à même de répondre aux attentes des acteurs culturels en région.

Les Fonds européens structurels et d'investissement

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a mis en place en mai 2017 un dispositif appelé la Fabrique à Projets européens.

C'est un outil qui a pour but de sensibiliser les bénéficiaires potentiels aux nombreuses opportunités de financements offertes par les fonds européens structurels et d'investissement





et de les accompagner de façon individualisée dans leurs démarches : dépôt des dossiers, obtention d'un paiement, respect des obligations de communication...

Pour en savoir plus :

[Présentation de la Fabrique à Projets](#)

Les programmes sectoriels

En Bourgogne-Franche-Comté, outre ses missions d'informations et de conseils, le Bureau Bourgogne-Franche-Comté Europe propose également des services d'accompagnement des porteurs de projets en ce qui concerne les programmes sectoriels. Il met en contact ces derniers avec les Points de Contacts Nationaux et les équipes en charge des programmes au sein de la Commission européenne et de ses agences exécutives.

Pour en savoir plus :

[Présentation et contacts du Bureau Bourgogne-Franche-Comté Europe](#)

Au niveau national en ce qui concerne les acteurs culturels, nous pouvons citer deux organismes d'accompagnement à la préparation de projets européens :

· Le Relais Culture Europe

Point de Contact National du Programme Europe Créative en France, il propose des dispositifs d'accompagnement à la préparation, au montage et au dépôt de projets européens, que ce soit pour le Programme Europe Créative mais pour d'autres programmes sectoriels dans lesquels les acteurs culturels sont susceptibles de s'inscrire (Erasmus +, Europe pour les citoyens...).

Pour en savoir plus :

[Site internet du Relais Culture Europe](#)

· Mezzanine Spectacles

Organisme privé, Mezzanine Spectacles accompagne chaque année une dizaine de projets soutenus par des financements européens et s'engage spécifiquement auprès de structures culturelles indépendantes et de petites tailles dans un paysage culturel européen très sélectif.

Pour en savoir plus :

[Site internet de Mezzanine Spectacles](#)

Recherche de partenaires

Les autorités de gestion des FESI, les organismes d'accompagnement à la préparation de projets européens, ainsi que les Points de Contacts Nationaux des différents programmes sectoriels, la Commission européenne et ses agences exécutives peuvent relayer les appels à partenaires ou orienter les porteurs vers des acteurs susceptibles d'être intéressés par le projet présenté.

De la même façon, il est possible de s'adresser aux différents réseaux européens existants : soit pour diffuser l'appel à partenaires, soit pour en rencontrer de potentiels en se rendant aux rassemblements et événements organisés par chaque réseau. Il existe plusieurs réseaux soutenus par l'Union européenne dans leur fonctionnement.

Pour en savoir plus :

[Présentation de plusieurs réseaux soutenus par l'Union européenne](#)

Guide méthodologique de projets européens

Il n'existe pas de guide méthodologique unique ou standard qui s'adresserait à tous les acteurs intéressés par les projets européens, tant le fonctionnement des fonds et des programmes sont divers et variés.

Néanmoins, chaque FESI en région et chaque programme sectoriel a établi son ou ses propres guides méthodologiques à destination des candidats aux dispositifs européens, qu'ils portent sur la démarche de projet, la préparation de la candidature ou encore la gestion administrative et financière.

Nous vous invitons à vous référer aux Fiches « Les Fonds européens structurels et d'investissement » et « Les programmes sectoriels européens » pour pouvoir vous rendre sur les sites internet de chaque dispositif.



Quelques exemples de projets européens

Il existe à l'heure actuelle une multitude de projets de dimension européenne dans le secteur culturel, les recenser tous aurait peu de sens. Néanmoins, nous avons choisi de vous présenter quelques projets afin d'illustrer les possibilités d'exploitation des financements européens. Certains de ces projets sont portés par des acteurs de Bourgogne-Franche-Comté, d'autres proviennent d'autres territoires.

Europe Créative

Projet « Cathexis 1 : la Vérité en Procès(sus) »

Porté par la Compagnie Elapse, compagnie de théâtre implantée en Bourgogne-Franche-Comté, « Cathexis 1 : la Vérité en Procès(sus) » est un projet mêlant théâtre, recherche comportementale et dispositif numérique.

Le projet est une expérience post-théâtrale, trans-média, participative et publique conçue par une équipe multidisciplinaire. L'objet central du projet est un événement judiciaire interactif qui transforme le dispositif traditionnel scène/salle en un tribunal du futur. Il traite du rapport entre Vérité et Technologie, initialement dans le domaine de la Justice mais par extension dans tous les domaines de la vie contemporaine. Il transforme le spectateur-consommateur en spectateur-chercheur, intensifiant la relation avec le public et creusant la question de nos rapports à la technologie.

Le projet est financé par le volet «Coopération à petite échelle» du programme sectoriel Europe Créative – sous-programme «culture». Il rassemble des partenaires provenant de France, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Croatie, ainsi que des Etats-Unis.

Pour en savoir plus :

[Présentation du projet Cathexis](#)



INTERREG France - Suisse **«La Fabrique de dépaysement»**

Porté par Le Théâtre Am Stram Gram Enfance et Jeunesse de Genève, les Scènes du Jura – Scène nationale et Château Rouge – scène pluridisciplinaire d'Annemasse, « La Fabrique de dépaysement » est un projet de coopération transfrontalière, de l'aire urbaine du Grand Genève au territoire rural du Jura français.

Le projet est construit à partir d'une problématique dédiée à la jeunesse, de 12 à 30 ans, son regard, l'imaginaire qu'elle porte et portera sur ses espaces pluriels, son territoire en 2030. Du jeune collégien au jeune adulte, du jeune amateur pratiquant des activités artistiques hors temps scolaire à l'artiste professionnel émergent, des processus innovants sont mis en place pour s'adresser à ces différents publics. Cela se traduit par la mise en place de trois laboratoires, l'un impliquant directement la participation des jeunes, le second relatif à la création et la production, le troisième relatif à la transmission et l'échange.

Le projet est financé par le programme de coopération transfrontalière INTERREG France – Suisse. Il rassemble trois partenaires implantés en France (départements du Jura et de l'Ain) et en Suisse (canton de Genève).

Pour en savoir plus :

[Présentation du projet La fabrique de dépaysement](#)

Erasmus+

Projet «Rencontre chorégraphiques Mode H 2015»

Porté par l'association Mode H Europe, «Rencontre chorégraphiques Mode H 2015» est un projet de sensibilisation du public aux problématiques du handicap et des personnes handicapées, par la pratique artistique.

Le projet est construit sur l'idée de faire participer, d'intégrer, d'impliquer des jeunes européens valides et non valides en leur proposant de produire un travail collectif dont le but est de sensibiliser le plus grand nombre de personnes au handicap. Ce travail prend la forme d'une représentation chorégraphique. Il réunit durant une semaine une soixantaine de jeunes, valides et non valides (handicap moteur ou mental), pour participer à plusieurs activités artistiques. Ils participent également activement à la préparation et à la mise en œuvre du projet.

Le projet est financé par l' «Action-clé n°1 : mobilité des individus» du programme sectoriel Erasmus+ - Volet Jeunesse. Il rassemble des partenaires provenant de France, Lituanie, Pologne, Roumanie, Espagne et Portugal.

Pour en savoir plus :

[Présentation du projet Rencontre chorégraphiques Mode H 2015](#)

[Site internet de l'association Mode H Europe](#)

Les centres ressources et d'informations

Il existe de nombreux sites d'informations sur l'Union européenne et son fonctionnement, ainsi que sur les dispositifs d'aides existants.

Voici ci-dessous une **liste non exhaustive** des principaux sites ressources existants.

L'union européenne

L'Union européenne

Site internet officiel de l'Union européenne

Le Conseil européen et le Conseil de l'Union européenne

Site sur le fonctionnement et l'actualité de ces deux institutions

La Commission européenne

Site sur le fonctionnement et l'actualité de la Commission européenne

Le Parlement européen

Site sur le fonctionnement et l'actualité du Parlement européen

Les sites et centres d'informations en France

/Au national :

Site L'Europe s'engage en France

Portail d'informations sur les fonds européens structurels et d'investissement en France

Site Toute l'Europe

Site d'informations sur l'Union européenne et son fonctionnement, ainsi que sur l'actualité en Europe. Il permet également l'expression de points de vue et de débats.

/En Bourgogne-Franche-Comté :

Site L'Europe s'engage en Bourgogne-Franche-Comté

Portail d'informations sur les fonds européens structurels et d'investissement en Bourgogne-Franche-Comté

Site Bourgogne-Franche-Comté Europe

Organe de représentation des territoires bourguignons et francs-comtois auprès des institutions européennes, le Bureau Bourgogne-Franche-Comté Europe est à la fois un centre de ressources et d'informations, et un organisme d'accompagnement des porteurs de projets. Il s'occupe exclusivement des programmes sectoriels.

Maison de L'Europe en Bourgogne-Franche-Comté

Centre ressource régional dont l'objectif est de mieux faire connaître l'Union européenne (institutions, programmes et financements), et de valoriser les projets qui bénéficient de son soutien en région. Il dispose de deux antennes, à Dijon et à Besançon.



le lab

REGION
BOURCOGNE
FRANCHE
COMTE



Ministère
Culture
Communication

Direction régionale
des affaires culturelles
Bourgogne
Franche-Comté